

Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

**CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A
HORAIRE REDUIT**



N/Réf : AVIS N° 2006/05/22 (2)

Bruxelles, le

21 DEC. 2006

**AVIS DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT**

**(article 121 du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire
réduit subventionné par la Communauté française)**

**Objet : Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace.
Proposition de ramener, pour les élèves inscrits au cours de formation
pluridisciplinaire, atelier A3 de la filière préparatoire, le nombre minimal de
périodes de cours hebdomadaires de 3 à 2**

L'Association des Directeurs de l'Enseignement des Arts plastiques (A.D.E.A.P.) a soumis à l'avis du Conseil de perfectionnement une proposition de réduction du nombre minimal de périodes de cours pour les élèves inscrits dans les trois dernières années de la filière préparatoire du cours de formation pluridisciplinaire (Atelier A3).

Actuellement, cette filière est structurée en trois ateliers, organisés en fonction de l'âge des élèves, et comprenant chacun au maximum 3 années d'étude, soit :

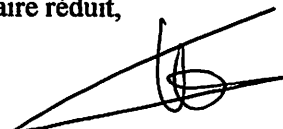
- l'atelier A1, accessible aux élèves de 6 à 8 ans, organisé en 3 années d'étude à raison de 2 périodes hebdomadaires au minimum ;
- l'atelier A2, accessible aux élèves de 9 à 11 ans, également organisé en 3 années d'étude à raison de 2 périodes hebdomadaires au minimum ;
- l'atelier A3, accessible aux élèves de plus de 12 ans, organisé en 3 années d'étude à raison de 3 périodes hebdomadaires au minimum.

La proposition de l'A.D.E.A.P. vise donc à réduire le nombre minimum de périodes hebdomadaires en atelier A3 de 3 à 2 périodes, à l'instar de ce qui existe déjà pour les deux autres ateliers de la filière préparatoire.

Elle est motivée par un souci d'assurer une plus grande souplesse dans l'organisation des ateliers et un meilleur encadrement des élèves, dont le nombre va croissant. Cette plus grande souplesse permettra de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque académie, à la fois sur les plans fonctionnel et pédagogique.

Le Conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, réuni le 22 mai 2006, s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cette proposition (cf. procès-verbal en annexe, p. 6), qu'en conséquence j'ai donc l'honneur de soumettre à l'approbation de Madame la Ministre-Présidente.

La Présidente du Conseil de perfectionnement
de l'Enseignement secondaire artistique à
horaire réduit,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a loop and a horizontal stroke.

Chantal KAUFMANN